

PROCEDURE D'ADMISSION PREPA SCIENCES PO BAC+1/LICENCE NATIVITE-AIX MARSEILLE UNIVERSITE

1. Double candidature

- Il s'agit d'une double candidature.
- Pour la prépa, celle-ci se fait sur le site internet ambition-réussite.fr, ou bien en envoyant par voie postale le dossier d'inscription complet sous format papier (ACESup lycée la Nativité, 8 rue Jean Andréani - 13090 Aixen-Provence)
- Pour Aix-Marseille Université, il faut passer par Parcours Sup, en faisant soit le vœu de la licence Economie Gestion de la faculté d'Economie et de Gestion ou, ou bien le vœu de la licence de Droit pour la faculté de droit et de Sciences Politiques. Pour l'une comme pour l'autre, il faut choisir le site d'Aix-en-Provence. Par conséquent, tout élève candidatant à la prépa et n'ayant pas candidaté à l'une des deux licences partenaires, ou ayant abandonné ce vœu sur Parcoursup, ne pourra pas être admis
- Le candidat peut postuler à la licence/prépa en optant seulement pour une des deux licences, ou peut candidater aux deux, en précisant son vœux numéro 1 et son vœux numéro 2.

2. Calendrier des candidatures

Les inscriptions sont ouvertes du 18 janvier 2023 au 8 avril 2023. Au-delà du 8 avril, toute candidature reçue sera sur liste complémentaire ou refusée.

3. Traitement des dossiers des candidats

- Du 9 au 15 avril 2023 la commission pédagogique traitera pour tous les dossiers reçus entre le 18 janvier et le 8 avril 2023
- Pour tout dossier reçu au-delà du 8 avril 2023, la commission pédagogique se réunira et délibérera tous les 15 jours. Ces candidatures seront automatiquement placées sur liste complémentaire ou recalés.
- La commission pédagogique peut donner un avis favorable, défavorable, ou inviter certains candidats à venir passer un test le 23 avril 2023 en histoire, en culture générale, et en français.
- A la suite de cette sélection, certains candidats seront donc placés sur liste principale, d'autres sur liste complémentaire, et d'autres seront recalés.
- La liste principale peut évoluer jusqu'à la clôture de la procédure d'admission du concours commun des IEP.
- Si votre dossier de candidature est sur liste principale ou sur liste complémentaire, la commission pédagogique le communique à l'université, qui de son côté mettra

elle aussi votre candidature sur sa liste principale sur Parcoursup. Dans certains cas de force majeure, si l'élève n'a pas pu s'inscrire sur Parcours Sup à l'université, le lycée et l'université se réuniront pour voir s'il est possible d'inscrire l'élève à la faculté sur Parcoursup via la procédure complémentaire ou hors Parcoursup.

4. Information aux familles

- Que vous soyez sur liste principale, sur liste complémentaire, ou recalés, nous vous en informerons au plus tard le 17 mai, soit avant les résultats de Parcoursup.
- Nous appellerons les élèves sur liste complémentaire au fur et à mesure des désistements sur liste principale.
- 5. Finalisation d'inscription pour les élèves sur liste principale
- Dans un premier temps vous sera demandé de retourner sous délai la convention de scolarisation ainsi que des arrhes.
- Puis, le reste de la scolarité sera réglé par mensualités tout au long de la formation.
- Pour les élèves admis aux concours des IEP en 2023, l'inscription devient caduque, et les arrhes vous sont reversées.